

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Décision du 5 août 2024 fixant pour la gendarmerie nationale la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et le montant de la nouvelle bonification indiciaire attribué à chacun d'eux

NOR : IOMJ2421026S

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le décret n° 2020-710 du 10 juin 2020 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux personnels exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2020 fixant les montants maximum de la nouvelle bonification indiciaire pouvant être attribués aux agents exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 modifié fixant pour le ministère de l'intérieur et le ministère des outre-mer le montant global en points d'indice majoré de la nouvelle bonification indiciaire pouvant être attribuée aux agents exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise ;

Vu l'arrêté du 21 août 2020 modifié fixant pour le ministère de l'intérieur et le ministère des outre-mer la répartition du montant global en points d'indice majoré de la nouvelle bonification indiciaire pouvant être attribuée aux agents exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise,

Décide :

Art. 1^{er}. – La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et le montant de la nouvelle bonification indiciaire en points d'indice majoré attribué à chacun d'eux sont fixés conformément au tableau en annexe.

Art. 2. – La décision du 10 avril 2024 fixant pour la gendarmerie nationale la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et le montant de la nouvelle bonification indiciaire attribué à chacun d'eux est abrogée.

Art. 3. – La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 août 2024.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines
de la gendarmerie nationale,*
B. ARVISET

ANNEXE

Désignation de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points par emploi
ADMINISTRATION CENTRALE		
Major général de la gendarmerie nationale	1	160
Inspecteur général des armées - gendarmerie	1	140
Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	1	140
Directeur de l'agence du numérique des forces de sécurité intérieure	1	100
Général, adjoint au major général de la gendarmerie nationale	1	90
Directeur de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	1	90
Adjoint au directeur des opérations et de l'emploi	2	90
Adjoint au directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale	1	90
Adjoint au directeur des soutiens et des finances	1	90
Conseiller communication du directeur général de la gendarmerie nationale, chef du service d'information et de relations publiques des armées-gendarmerie	1	90
Directeur adjoint de la coopération internationale de sécurité	1	90
Commandant des réserves de la gendarmerie pour les réserves et la jeunesse, délégué aux réserves de la gendarmerie auprès des armées	1	90
Chef adjoint de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	1	90
Commandant du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale	1	90
Chef de la division des audits et des expertises techniques	1	70
Chef de la division des audits, inspections et études	1	70
Chef de la division des enquêtes internes	1	70
Chef de la division du recueil et de l'analyse des signalements	1	70
Chef de service, chef du centre national des opérations	1	70
Adjoint au directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale	1	70
Adjoint au directeur des soutiens et des finances	1	70
Adjoint au directeur des opérations et de l'emploi, chef du pôle de stratégie capacitaire	1	70
Adjoint au directeur des opérations et de l'emploi, chef du pôle de stratégie générale	1	70
Chargé de mission auprès du directeur général de la gendarmerie nationale	2	70
Directeur national adjoint du renseignement territorial	1	70
Conseiller gendarmerie auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer	1	50
Chef du pôle affaires européennes et internationales au cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	1	50
Sous-directeur Europe à la direction de la coopération internationale de sécurité	1	50
Conseiller technique santé auprès du directeur général de la gendarmerie nationale	1	50
Sous-directeur du personnel officier	1	50
Directeur de projet en charge de la transformation des ressources humaines	1	50
Chef de la mission des marchés de partenariat à la direction des soutiens et des finances	1	50
Adjoint au chef de service, chef du centre national des opérations	1	50
Chargé de mission au pôle de stratégie générale de la direction des opérations et de l'emploi	3	50
Sous-directeur administratif et financier	1	50

Désignation de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points par emploi
Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	1	50
Sous-directeur de la police judiciaire	1	50
Sous-directeur de l'emploi des forces	1	50
Sous-directeur de la gestion du personnel	1	50
Sous-directeur de l'immobilier et du logement	1	50
Sous-directeur de l'organisation et des effectifs	1	50
Sous-directeur de la politique des ressources humaines	1	50
Chef de la direction des applications d'appui au commandement à l'agence du numérique des forces de sécurité intérieure	1	50
Sous-directeur du système d'information des ressources humaines	1	50
ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES		
Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	1	120
Commandant d'une région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité	7	100
Commandant de la gendarmerie d'outre-mer	1	100
Directeur du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire	1	90
Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	1	90
Commandant d'une région de gendarmerie non située au siège de la zone de défense et de sécurité	6	90
Commandant de la garde républicaine	1	90
Commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale	1	90
Commandant du commandement pour l'environnement et la santé	1	70
Commandant en second de la gendarmerie d'outre-mer	1	70
Commandant de la gendarmerie maritime	1	70
Commandant de la gendarmerie de l'air	1	70
Commandant de la gendarmerie de l'armement	1	70
Commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires	1	70
Commandant de la gendarmerie des transports aériens	1	70
Commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale	1	70
Commandant de la gendarmerie de Guyane	1	70
Commandant de la gendarmerie de la Réunion	1	70
Commandant de la gendarmerie de Nouvelle-Calédonie	1	70
Commandant de la gendarmerie de Guadeloupe	1	70
Commandant de la gendarmerie de Martinique	1	70
Commandant de la gendarmerie de Mayotte	1	70
Commandant de l'école des officiers de la gendarmerie nationale	1	70
Commandant en second d'une région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité	7	70
Commandant en second des écoles de la gendarmerie nationale	1	70
Directeur adjoint du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire	1	70
Commandant en second du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	1	70
Commandant de la gendarmerie pour les missions extérieures	1	70

Désignation de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points par emploi
Commandant en second de la garde républicaine	1	70
Chef du commandement du ministère de l'intérieur dans le cyberspace	1	50
Commandant de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante	1	50
Secrétaire général du Conseil de la fonction militaire - gendarmerie	1	50
Officier général en charge de la fonction « retour d'expérience »	1	50
Commandant en second du commandement pour l'environnement et la santé	1	50
Commandant en second du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale	1	50
Chef de la mission sûreté de la gendarmerie nationale	1	50
Commandant d'école de gendarmerie	6	50
Commandant du centre national d'entraînement des forces de gendarmerie	1	50
Commandant du centre de formation des dirigeants	1	50
Commandant en second d'une région de gendarmerie non située au siège de la zone de défense et de sécurité	6	50
Commandant en second de l'école des officiers de la gendarmerie nationale	1	50